RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : GENRUPT

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée a présenté ponctuellement une qualité bactériologique dégradée sans risque pour la santé. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été menées. La teneur d'un ou plusieurs pesticides a dépassé ponctuellement la limite de qualité, sans risque pour la santé.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE LA CEINTURE GENRUPT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 59 personnes sur 1 commune (BOURBONNE-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE BOURBONNE-LES-BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE BOURBONNE-LES-BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

TEMPÉRATURE
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **05/06/2026**

UDI **052001084**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — C — Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **90 %**
Valeur maxi : **9 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **37 mg/L**
Valeur maxi : **38 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — B — Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0,14 microgramme/L (anthraquinone (pesticide))**
Substance(s) non conforme(s) : **anthraquinone (pesticide)**
Année prise en compte : **2024**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **39,7 °f**
Valeur maxi : **40,8 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - Délégation territoriale de la Haute-Marne - 82 rue du Commandant Hugueny - CS 22123 - 52905 CHAUMONT CEDEX 9
03 25 30 62 18
ars-grandest-dt52-se@ars.sante.fr